

LA RESSOURCERIE 90

3 rue de Soissons – 90000 BELFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres

LA RESSOURCERIE 90

3 rue de Soissons
90000 BELFORT

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA RESSOURCERIE 90 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

La direction n'a pas été en mesure de nous documenter sa position concernant le régime fiscal applicable à l'activité « Espaces verts ». De ce fait, il ne nous a pas été possible d'apprécier :

- la documentation des arguments de la direction conduisant à ne pas assujettir l'activité « Espaces verts » aux impôts commerciaux plus particulièrement la mise en œuvre de la règle fiscale des 4P,
- l'impact d'un assujettissement éventuel de l'activité « Espaces verts » aux impôts commerciaux notamment en matière de TVA et d'impôt sur les bénéfices et par conséquent les passifs éventuels. L'activité « Espaces verts » a réalisé en 2025 des prestations pour un montant total de 341 273 euros. En cas d'assujettissement à la TVA, les prestations précitées se traduiraient par une TVA collectée de 56 879 euros (en cas d'impossibilité de répercuter la TVA aux clients et en supposant que l'intégralité des prestations soit soumise au taux normal de 20 %). A ce montant, il conviendrait de déduire la TVA acquittée sur les achats de biens et services (dépenses d'exploitation) ainsi que sur les immobilisations (investissements relatifs aux équipements). L'organisation de la comptabilité de votre association (absence de comptabilité analytique par secteur) ne nous a pas permis d'apprécier les montants de TVA

déductible et par conséquent la TVA à décaisser au titre de l'activité « Espaces verts » en cas d'assujettissement de cette dernière à la TVA. Outre la TVA, votre association, en cas d'activité « Espaces verts » faisant apparaître un excédent comptable, serait également redevable de l'impôt sur les bénéfices au taux de 25 % (dans la limite de 42 500 € de bénéfice) et dispensée de régler la taxe sur salaire des personnels permanents de l'activité « Espaces verts » qu'il ne nous a pas été possible d'identifier sur les bulletins de paie.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Première application du règlement ANC 2022-06 et évolution des comptes de résultat » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre association constitue des provisions pour couvrir les risques de reprise de financements F.S.E. (contrôle de 2^{ème} niveau) tels que décrits dans la note « Provisions » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre association.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim, le 16 octobre 2026.

Le commissaire aux comptes
FERGEC AUDIT SARL



Sébastien SPRINGER
Associé

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				1 627
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	39 200		39 200	39 200
Constructions	3 775 861	604 874	3 170 987	90 200
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 307 381	767 972	539 409	567 248
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				3 085 374
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	30		30	30
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 006		12 006	4 006
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	5 134 479	1 372 846	3 761 633	3 787 684
STOCKS ET EN-COURS	147 254	50 419	96 834	62 086
Matières premières et autres approvisionnements	34 727		34 727	28 621
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	112 526	50 419	62 107	33 465
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	284 548	24 650	259 898	199 349
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	672 822		672 822	874 035
Charges constatées d'avance	13 054		13 054	9 990
Valeurs mobilières de placement	500 359		500 359	350 359
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 141 425		1 141 425	1 881 208
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 759 462	75 069	2 684 393	3 377 027
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	7 893 941	1 447 915	6 446 026	7 164 711

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	39 637	39 637
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	39 637	39 637
Écarts de réévaluation		
Réserves	2 591 036	2 357 597
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	1 489 868	1 256 429
Autres réserves	1 101 168	1 101 168
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	323 852	233 439
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	2 954 525	2 630 673
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 855 515	1 780 101
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	4 810 040	4 410 773
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	123 941	143 822
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	123 941	143 822
PROVISIONS		
Provisions pour risques	174 630	275 512
Provisions pour charges		9 134
TOTAL PROVISIONS (III)	174 630	284 646
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	939 953	999 088
Emprunts et dettes financières diverses	1 092	1 162
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 546	129 065
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	285 319	308 258
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 104	721 319
Autres dettes	400	11 696
Produits constatés d'avance		154 881
TOTAL DETTES (IV)	1 337 414	2 325 470
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	6 446 026	7 164 711

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	357	238
Ventes de biens	764 121	636 204
Dont ventes de dons en nature	577 708	500 766
Ventes de prestations de services	890 318	746 490
Dont parrainages	2 167	952
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	699 266	482 627
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 639	2 879
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	68 597	2 293 157
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 200	
Utilisations des fonds dédiés	33 895	18 416
Autres produits	76 130	111
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 536 522	4 180 123
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	237	
Variation de stocks	-6 106	1 450
Autres achats et charges externes	867 281	605 319
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	117 424	99 592
Salaires	615 320	2 650 312
Cotisations sociales	335 542	317 462
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	411 957	152 874
Dotations aux provisions	103 307	100 003
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	14 283	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5 098	5 462
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 464 343	3 932 474
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	72 178	247 649
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	14 921	24 602
Reprises sur dépréciations et provisions	122 000	
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	136 921	24 602
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		122 000
Intérêts et charges assimilées	37 457	21 224
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	37 457	143 224
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	99 464	-118 622
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	171 642	129 027
Produits exceptionnels (V)	165 120	210 441
Charges exceptionnelles (VI)	10 814	101 039
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	154 307	109 402
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 097	4 990
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 838 563	4 415 166
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 514 711	4 181 727
EXCÉDENT OU DÉFICIT	323 852	233 439
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	43 834	55 937
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	43 834	55 937
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	43 834	55 937
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	43 834	55 937

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **6 446 025,52 €**.

Le résultat net comptable est un excédent de **323 852,17 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

- Sinistre Valdoie : signature d'un accord avec la compagnie d'assurance GAN relatif à l'indemnisation des dommages aux parties immobilières privatives à hauteur de 683 528 €.

Autres informations significatives

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au sens des faits marquants, nous soulignerons :

- 2025 : marque l'ouverture du magasin rue de la charmeuse à Danjoutin. L'embauche d'une nouvelle encadrante et un meilleur emplacement du magasin a permis une très bonne progression des ressources (+23.31%). Pour 2026, cette progression semble se confirmer puisqu'à fin août, les ressources ont augmentés de 30.25 %.

- 2025 : c'est aussi le début de projet de la ressourcerie sportive. La Ressourcerie 90 a décidé d'investir plus de 200 000 € pour rénover un de ses espaces sur son site au 3 rue de Soissons à Belfort. Ce nouvel espace de vente devrait ouvrir le 01/03/2027.

- Cette année est aussi la mise en service du Centre de réemploi et de recyclage au 3 rue de Soissons à Belfort, investissement à hauteur de 3 357 379 euros. Ce projet a été financé à hauteur de 1 584 510 € par : le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'ADEME, le Grand Belfort et l'Etat. Le solde a été financé par La Ressourcerie 90 par un emprunt à hauteur de 1 000 000 €. Le solde a été autofinancé sur les fonds propres de l'association.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION, DE SES ACTIVITÉS ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

.

1. Objet social et missions de l'association

L'association LA RESSOURCERIE 90, créée en janvier 2000, est une structure de l'économie sociale et solidaire dont l'activité s'inscrit dans le domaine de l'insertion par l'activité économique (IAE) et du développement durable.

Elle a pour vocation de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, en leur proposant une activité professionnelle adaptée, associée à un accompagnement socioprofessionnel individualisé.

L'association intervient notamment dans le cadre d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI), permettant aux salariés en parcours d'insertion d'acquérir ou de développer des compétences professionnelles, de retrouver un rythme de travail et de préparer leur retour vers un emploi durable ou une formation qualifiante.

Son projet associatif repose sur une double finalité :

- Sociale, en favorisant l'accès à l'emploi, l'accompagnement et la qualification des personnes éloignées du marché du travail ;
- Environnementale, en contribuant à la réduction des déchets, au réemploi, à la réutilisation, au recyclage et à la préservation des ressources naturelles.

À travers ses activités, LA RESSOURCERIE 90 participe au développement de l'économie circulaire et à la sensibilisation du public à des modes de consommation plus responsables.

.

2. Nature et périmètre des activités

Les activités de l'association s'articulent principalement autour de la collecte, du tri, de la valorisation et du réemploi de biens et de matières, dans le cadre de ses missions d'insertion.

L'association assure notamment :

- La collecte et la réception de biens, objets, mobiliers, textiles et autres matières susceptibles d'être valorisés ;
- Le tri, la préparation, la remise en état et la valorisation des biens collectés ;
- La commercialisation d'articles de seconde main au travers de ses activités de réemploi ;
- L'orientation vers les filières de recyclage des matières qui ne peuvent pas faire l'objet d'un réemploi ;
- L'accueil, l'encadrement et l'accompagnement des salariés en parcours d'insertion ;
- La sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et à la réduction des déchets.

Ces activités permettent d'associer un objectif d'utilité sociale à une démarche de développement durable et de préservation de l'environnement.

.

La Cité du réemploi

L'exercice 2025 est notamment marqué par la mise en service, le 6 janvier 2025, de la Cité du réemploi, équipement structurant destiné au développement des activités de l'association.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de renforcer les capacités d'accueil, de collecte, de traitement et de valorisation des biens et matières, tout en consolidant les activités d'insertion professionnelle.

La Cité du réemploi constitue un outil de développement du projet associatif, permettant de réunir et de renforcer les moyens consacrés à l'économie circulaire et à l'insertion.

Cet investissement a notamment bénéficié de financements publics sous forme de subventions d'investissement, dont les modalités de comptabilisation et de reprise au résultat sont précisées dans les autres rubriques de la présente annexe.

.

3. Moyens mis en œuvre

Gouvernance et organisation

L'association est administrée par un conseil d'administration chargé de définir les orientations stratégiques et de veiller à la réalisation de son objet social.

La mise en œuvre opérationnelle du projet associatif repose sur une équipe de direction et des personnels permanents assurant les fonctions administratives, techniques, commerciales, d'encadrement et d'accompagnement socioprofessionnel.

L'organisation de l'association permet d'assurer simultanément la réalisation des activités économiques et l'accompagnement des personnes accueillies dans le cadre des dispositifs d'insertion.

Moyens humains

Les moyens humains comprennent notamment :

- Les personnels de direction et d'administration ;
- Les encadrants techniques chargés de l'organisation des activités et de la transmission des savoir-faire professionnels ;

- Les personnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel ;
- Les salariés en parcours d'insertion participant aux différentes activités de l'association ;
- Les bénévoles contribuant, le cas échéant, à la réalisation du projet associatif.

Les équipes assurent l'accueil, la formation pratique et l'accompagnement des salariés en insertion, dans l'objectif de favoriser leur autonomie et leur évolution professionnelle.

Moyens matériels et techniques

Pour réaliser ses missions, l'association dispose de locaux et d'équipements adaptés à ses activités de collecte, de tri, de stockage, de valorisation et de commercialisation.

Ces moyens comprennent notamment des bâtiments, des espaces de travail et de vente, des véhicules, des matériels de manutention et des équipements techniques professionnels.

La mise en service de la Cité du réemploi en janvier 2025 contribue au renforcement des moyens matériels et immobiliers affectés aux activités de l'association.

Partenariats et financements

L'association s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels, économiques et associatifs qui contribuent à la réalisation de ses missions.

Elle entretient notamment des relations avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les organismes intervenant dans les domaines de l'emploi et de l'insertion, ainsi qu'avec les acteurs économiques et associatifs du territoire.

Son fonctionnement repose sur différentes ressources, comprenant notamment :

- Les produits issus de ses activités de collecte, de valorisation, de réemploi et de vente ;
- Les aides publiques liées aux dispositifs d'insertion par l'activité économique et à l'emploi ;
- Les subventions de fonctionnement attribuées par les partenaires publics et privés ;
- Les subventions d'investissement destinées au financement des équipements et des projets structurants ;
- Les autres ressources liées à la réalisation de son objet associatif.

L'ensemble de ces moyens est mobilisé au service de la mission d'intérêt général poursuivie par l'association, visant à concilier insertion professionnelle, utilité sociale et préservation de l'environnement.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels de l'association LA RESSOURCERIE 90, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ils ont été établis conformément :

* Au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié ;

* Aux dispositions applicables du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au Plan comptable général, notamment dans sa rédaction issue du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 ;

* Aux dispositions de l'article L.612-4 du Code de commerce, relatives aux obligations comptables des associations percevant des subventions publiques.

Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, LA RESSOURCERIE 90 présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Première application du règlement ANC 2022 06 et évolution des comptes de résultat

Première application du règlement ANC 2022 06 et évolution des comptes de résultat

Ce texte complète la rubrique Changements de méthodes déjà présente dans la plaquette. Il expose les changements de réglementation, de nomenclature et de présentation appliqués en 2025 et précise leur incidence sur la comparaison avec l'exercice 2024.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ainsi que la nomenclature et le modèle de compte de résultat applicables au secteur non lucratif. Cette première application entraîne des changements de comptes et de présentation. Les règles sont appliquées à compter de 2025, sans modification des écritures comptables des exercices antérieurs, sous réserve des reclassements de présentation nécessaires dans la colonne comparative.

Frais de formation et remboursements de charges de personnel

Les factures émises par les organismes de formation au bénéfice des salariés continuent d'être comptabilisées au compte 6481 Formation. Elles constituent des charges de personnel de l'exercice et sont présentées dans la rubrique Salaires et traitements, correspondant au poste Salaires du modèle associatif. Le solde du compte 6481 s'élève à 79 677,93 euros en 2025, contre 174 909,50 euros en 2024.

Les remboursements reçus en compensation directe de charges de personnel sont désormais comptabilisés au crédit des subdivisions du compte 649 Remboursements de charges de personnel et rattachés au poste auquel se rapporte la charge compensée. Ainsi, les remboursements de l'OPCO Uniformation, comptabilisés en 2024 au compte 79121, sont enregistrés en 2025 au compte 6491 et présentés en diminution de la rubrique Salaires et traitements, comme les charges de formation enregistrées au compte 6481. Les remboursements ASP CDDI et ASP PEC, comptabilisés respectivement aux comptes 6492 et 6493, sont également présentés en diminution de cette rubrique dès lors qu'ils compensent directement les rémunérations du personnel.

En 2024, le remboursement Uniformation de 196 243,21 euros demeure enregistré au compte 79121, le remboursement ASP CDDI de 2 005 139,73 euros au compte 79111 et le remboursement ASP PEC de 8 559,76 euros au compte 79115. Par mesure de simplification prévue lors de la première application du règlement, les transferts de charges de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne 2024 au poste Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions. Les comptes 2024 ne sont donc pas réouverts pour substituer des subdivisions du compte 649 aux comptes 79111, 79115 et 79121.

Compte.....	Montant 2025.....	Montant 2024.....	Présentation dans le compte de résultat
6481 Formation.....	79 677,93.....	174 909,50.....	Salaires et traitements
6491 Remboursement OPCO Uniformation..	-99 424,17.....	-	Diminution des salaires et traitements
79121 Uniformation LR90.....	-	196 243,21.....	Reprises sur amortissements dépréciations et provisions
6492 Remboursement ASP CDDI.....	-1 883 821,24.....	-	Diminution des salaires et traitements
79111 ASP CDDI LR90.....	-	2 005 139,73.....	Reprises sur amortissements dépréciations et provisions
6493 Remboursement ASP PEC.....	-3 492,70.....	-	Diminution des salaires et traitements
79115 ASP PEC.....	-	8 559,76.....	Reprises sur amortissements dépréciations et provisions

Après affectation des comptes 6491, 6492 et 6493 à la rubrique Salaires et traitements, cette rubrique s'élève à 615 319,77 euros et les Cotisations sociales à 335 542,42 euros. Le total net des charges de personnel reste inchangé à 950 862,19 euros. Ce reclassement ne modifie donc ni le total des charges de personnel ni le résultat net de l'exercice.

Quote part des subventions d'investissement

Jusqu'au 31 décembre 2024, la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice était comptabilisée au compte 777 et présentée en produits exceptionnels. À compter de 2025, elle est comptabilisée au compte 747 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice et présentée parmi les produits d'exploitation. Le montant comptabilisé au compte 747 en 2025 s'élève à 185 740,79 euros. Le montant porté au compte 777 en 2024 s'élevait à 71 818,91 euros.

Cette évolution résulte de la nouvelle nomenclature et de la définition resserrée du résultat exceptionnel. Elle ne modifie pas le résultat net, mais transfère en 2025 la quote-part concernée du résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation. Conformément aux dispositions transitoires, le résultat exceptionnel publié au titre de 2024 n'est pas retraité selon la nouvelle définition.

Nature	Compte 2024.....	Montant 2024.....	Compte 2025.....	Montant 2025
Quote-part de subventions d'investissement.....	777.....	71 818,91.....	747.....	185 740,79

Cessions d'immobilisations

En 2024, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées était enregistrée au compte 6752 et le produit de cession au compte 7752. Ces montants étaient présentés en charges et produits exceptionnels. En 2025, conformément à la nomenclature applicable au secteur non lucratif, la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées est enregistrée au compte 652 et le produit de cession au compte 757. Ces postes relèvent désormais du résultat d'exploitation.

Nature	Compte 2024.....	Montant 2024.....	Compte 2025.....	Montant 2025
Valeur comptable des actifs cédés.....	6752.....	10 475,79.....	652.....	14 283,40
Produit de cession des actifs.....	7752.....	600,00.....	757.....	1 200,00

Pour 2025, la cession d'actifs a généré une charge de 14 283,40 euros et un produit de 1 200,00 euros, soit une perte nette de 13 083,40 euros incluse dans le résultat d'exploitation. En 2024, la charge de 10 475,79 euros et le produit de 600,00 euros avaient généré une perte nette de 9 875,79 euros incluse dans le résultat exceptionnel. Le changement de comptes et de rubrique n'a pas d'incidence sur le résultat net de chaque exercice, mais il affecte la comparaison du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel.

Indemnités d'Assurance

En 2024, les indemnités d'assurance étaient enregistrées au compte 7971. Ces montants étaient présentés en produits exceptionnels. En 2025, conformément à la nomenclature applicable au secteur non lucratif, elles sont enregistrées au compte 7587. Ce poste relève désormais du résultat d'exploitation.

Nature	Compte 2024.....	Montant 2024.....	Compte 2025.....	Montant 2025
Indemnités d'assurance.....	7971.....	25025,75.....	7587.....	34601,93

Incidence sur la comparabilité

Les changements décrits ci-dessus correspondent à la première application d'une nouvelle réglementation comptable et à des changements de présentation, et non à une modification volontaire des règles d'évaluation. Ils sont sans incidence sur les capitaux propres d'ouverture et sur le résultat net. En revanche, ils modifient la ventilation entre les rubriques du résultat d'exploitation, des charges de personnel, des reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et du résultat exceptionnel. La lecture comparative des exercices 2024 et 2025 doit donc tenir compte de ces reclassements.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 30 ans
Bureaux	5 à 30 ans
Agencements	5 à 20 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Travaux	5 à 20 ans
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 10 ans
Outillage	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

- Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
- En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).
- La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
 - Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
 - Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

- Les stocks dont matières premières et autres approvisionnements et dont produits intermédiaires et finis sont évalués selon :
- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d’organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d’exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d’attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n’ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d’exploitations au même rythme que l’amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d’investissements.

Emprunts

Les frais d’émission d’emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l’exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

La société n’a signé aucun accord particulier en matière d’engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l’indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n’a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Détail des Subventions de Fonctionnement

	2025	2024
Subvention FSE LR90	262 039	200 000
Ville de BELFORT	44 000	34 000
Conseil Départemental	85 000	85 000
Subvention Dreets Modulation	-	109 986
Subvention CCST	14 000	-
Subvention Ville de DELLE	22 000	22 000
Subvention Conseiller Numérique	14 000	31 642
ASP CDDI LR90	1 883 821	2 005 140
ASP PEC	3 493	8 560
Aides à l’emploi divers	-	4 000
Subvention Refashion	625	-
Subvention Refashion Aide Traçabilité	22 500	-
Subvention O2R PREINSERT DELLE R Quartier	46 361	-
SPIP	3 000	-
TOTAL	2 400 839	2 500 328

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	10 143		10 143	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	39 200			39 200
Constructions	423 416	3 361 111	8 666	3 775 861
Installations techniques, matériel et outillage	746 657	68 954	42 596	773 015
Autres immobilisations corporelles	529 158	47 497	42 289	534 366
Immo. en cours, avances et acomptes	3 085 374	272 005	3 357 379	
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	30			30
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 006	8 000		12 006
TOTAL	4 837 984	3 757 567	3 461 073	5 134 478

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Cette année est aussi la mise en service en date du 06/01/2025 du Centre de réemploi et de recyclage au 3 rue de Soissons à Belfort, investissement à hauteur de 3 357 379 euros.

L'immeuble "rue de Soissons" s'inscrit dans un projet global incluant un important programme de travaux mis en œuvre en 2024 et dont l'achèvement est effectif en 2025.

De ce fait, l'immeuble "rue de Soissons" a fait l'objet d'amortissements du fait que le centre de réemploi ait été mis en service le 06/01/2025.

Les "immobilisations en cours" d'un montant de 3085374 € au 31/12/2024 ont été transférés en "Constructions" sur 2025 avec une date de mise en service au 06/01/2025. L'augmentation du poste "Constructions" de 3361111€ en 2025 comprend donc le transfert des "immobilisations encours" d'un montant de 3357379 €.

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			8 516	274	8 790	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			333 216	280 323	8 665	604 874
Installations techniques, matériel et outillage			361 811	77 443	33 832	405 422
Autres immobilisations corporelles			346 757	53 917	38 124	362 550
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			1 050 300	411 957	89 411	1 372 846

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis	39 189	50 419	39 189	50 419
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	22 288	24 650	22 288	24 650
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	61 477	75 069	61 477	75 069

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Précisions sur les stocks et en-cours

Stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières	34 727	28 621
En-cours de production (biens et services)		
Produits finis	112 526	72 654
Marchandises		
TOTAL	147 254	101 275

Dépréciations des stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières		
En-cours de production (biens et services)		
Produits finis		
Marchandises		
TOTAL		

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours	Montant
Matières premières	
En-cours de production (biens et services)	
Produits finis	
Marchandises	
TOTAL	

Evaluation des matières et marchandises dont matières premières et autres approvisionnement et dont produits intermédiaires et finis :

Les vêtements reçus en nature en attente de tri sont valorisés forfaitairement sur la base du dernier prix marché connu de la tonne de textile recyclage. La production stockée de vêtements triés et mis sur portants en magasin font l'objet d'une valorisation sur la base du prix de vente magasin (compte tenu de leur faible valeur marchande), pondéré en fonction des remises dont bénéficient les adhérents de l'association.

Par prudence, une dépréciation du stock textile est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de 90% compte tenu de la destruction en fin de saison de 90% du stock invendu, d'aléas sur la qualité des vêtements aux yeux des adhérents, du recyclage des invendus tous les trois mois , et du prix de vente moyen constaté en magasin en général minoré de 50% (remise adhérent pratiquée sur les produits de première nécessité).

La production stockée de meubles, bibelots et livres reçus en nature mise en magasin est valorisée sur la base d'un "coût de production" théorique reconstitué en fonction du prix de vente magasin minoré de 50% et de 90% pour le matériel informatique.

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	12 006	12 006		
Clients douteux	24 375	24 375		
Autres créances clients	260 173	260 173		
Personnel et comptes rattachés	959	959		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	385 951	385 951		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	31 144	31 144		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	254 767	254 767		
Charges constatées d'avance	13 054	13 054		
TOTAL	982 430	982 430		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	13 054	
TOTAL	13 054	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					39 637
Fonds propres avec droit de reprise	39 637				39 637
Ecart de réévaluation					
Réserves	2 357 597	233 439			2 591 036
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	233 439				323 852
TOTAL	2 630 673	233 439			2 954 525
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 780 101	258 155		182 741	1 855 515
Provisions réglementées					
TOTAL	1 780 101	258 155		182 741	1 855 515
TOTAL GÉNÉRAL	4 410 774	491 594		182 741	4 810 040

Les fonds propres avec droit de reprise dont "fonds propres complémentaires" s'élèvent à 39 637 € au 31/12/2025.
Les réserves dont "réserves pour projets de l'entité" et "autres réserves" s'élèvent à 2 591 036 € au 31/12/2025.

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
FONDS DED.SUBV.INV.2013		21 392		4 867		16 525	
FONDS DED.SUBV.INV.2015		45 716		4 000		41 716	
FONDS DED.SUBV.INV.2016		1 488		125		1 363	
FONDS DED.SUBV.INV.2018		3 582		1 535		2 047	
FONDS DED.SUBV.INV.2020		31 982		3 457		28 525	
FONDS DED.SUBV.INV.2021		15 333		1 333		14 000	
FONDS DED.SUBV.INV.2023		12 781		2 045		10 736	
FONDS DED.SUBV.INV.2024		11 547		2 518		9 029	
FONDS DED.SUBV.INV.2025	14 014		14 014				
TOTAL	14 014	143 821	14 014	19 880		123 941	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	14 014	143 821	14 014	19 880		123 941	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	275 512	28 238	7 120	122 000	174 630
Provisions pour charges	9 134		9 134		
TOTAL	284 646	28 238	16 254	122 000	174 630

1. Une provision pour déménagement du local des Résidences pour 9 134 € a été constatée au 31/12/2024 compte tenu de l'obligation de libération des locaux des Résidences fixée au 31/12/2024 (bail précaire) et a été reprise en totalité sur le bilan clos au 31/12/2025.

2. Les autres provisions pour risques au 31/12/2025 concernent les risques FSE (contrôle 2ème niveau - période 2015-2025) pour un montant global de 174 630 € et se ventilent de la manière suivante :

- une provision pour risque de reprise FSE ex INSERVET (période 2015 à 2021) pour un montant total de 69 715 € (risque de reprise, contrôle de 2ème niveau).
- une provision pour risque de reprise FSE ex CHAMOIS pour la période de 2021 pour un montant de 10 831 € (risque de reprise, contrôle de 2ème niveau).
- une provision pour risque de reprise FSE LR90 pour la période de 2025 pour un montant de 28 238 € (risque de reprise, contrôle de 2ème niveau) soit un cumul de 94 084 € 50 cts au titre des exercices 2022 à 2025.

Par précaution, le risque de reprise des subventions FSE (contrôle de 2ème niveau) est provisionné à hauteur de 10% de la subvention FSE attribuée à l'issue du contrôle 1er niveau pour les périodes de 2016 à 2025 en tenant compte du fait que l'association a mis en place des procédures visant à mieux tracer et documenter les coûts affectables aux actions FSE.

- Les risques relatifs au financement FSE des activités des ateliers broderie, couture et débarras 2015 ont été repris en 2025 à hauteur de 7120€.

3. La provision pour risque financier de reversement d'une partie de la subvention d'investissements du Conseil Départemental perçue en 2023 a été reprise en totalité à hauteur de 122 000 € compte tenu du changement du périmètre des travaux du projet Cité du réemploi par rapport à celui figurant dans la convention.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	939 953	59 375	307 795	572 492
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	99 546			
Personnel et comptes rattachés	122 388			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	155 312			
Impôts sur les bénéfices	2 097			
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 522			
Dettes sur immo. et comptes rattachés	11 104	11 104		
Groupe et associés				
Autres dettes	11 504	11 504		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 347 426	81 983	307 795	572 492
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	59 305			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
INDEMNITES ASSUR VALDOIE RESI 2024	154 881	Reprise en totalité
TOTAL	154 881	

Engagements financiers

Engagements donnés :

- Au 31 décembre 2025, les engagements restant dus au titre du contrat de location du matériel bureautique s'élèvent à 104 487,36 € TTC, assurance comprise, dont 26 121,84 € à moins d'un an et 78 365,52 € entre un et cinq ans. Aucun engagement n'est dû à plus de cinq ans. L'association ne récupérant pas la TVA, les engagements sont présentés pour leur montant toutes taxes comprises.

Engagements reçus :

- Caution de Franc Active en garantie du financement bancaire Caisse d'Epargne du 05/04/2016 pour un montant de 7 739 €.
- Garantie du conseil communautaire du Grand Belfort à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 000 000 d'euros auprès de la Banque Populaire suite à la délibération du 10/10/2024.
- Garantie du département du Territoire de Belfort à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 000 000 d'euros auprès de la Banque Populaire suite à la délibération du 12/12/2024.

Informations relatives au compte de résultat

Legs, donations et assurances-vie

Rubriques	Montant
Produits	
Perçu au titre d'assurances-vie	
Legs ou donations - art. 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus pas legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	
Charges	
Valeur nette des biens reçus par legs ou donations destonés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	
TOTAL GÉNÉRAL	

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	1 092	
Fournisseurs - Factures non parvenues	56 612	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	86 008	
Personnel - Autres charges à payer	35 290	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	14 261	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	31 868	
TOTAL	225 131	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	5 340	
Personnel - Produits à recevoir	659	
Organismes sociaux - Produits à recevoir	385 951	
TOTAL	391 950	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	22 849	
Afférents aux services autres		
TOTAL	22 849	

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 22 848.74 euros, décomposés de la manière suivante:

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 22 848.74 € TTC.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
AUTRES PRODUITS EXCEPT/OPERAT.GESTION	1 470	compte 771800
INDEMNITE ASSURANCE VALDOIE	154 516	compte 771810
AUTRES PRODUITS EXERC.ANTERIEUR CHAMOIS		
AUTRES PRODUITS EXERC.ANTERIEUR LR 90		
AUTRES PRODUITS EXERC.ANTERIEUR LR 90		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES PRIX CESSION		
QP SUBV.INVESTISS.AU RESULTAT DE L'EXERCICE		
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
INDEMNITES ASSURANCES		
REPRISE PROVISION DEMENAGEMENT	9 134	compte 787500
TOTAL	165 120	
Charges exceptionnelles		
PENALITES, AMENDES FISCALES / PENALES	1 350	compte 671200
AUTRES PROD.CHARGES EXCEPT/OPER.GESTION	1 913	compte 671800
CH.EXCEPT.FRAIS INSTAL.RESI&ESP.STOCK	7 551	compte 671810
CH.EXCEPT.EXERCICES ANTERIEURS LR90		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
DOTATIONS AUX PROVISIONS EXCEPTIONNELLES		
TOTAL	10 814	

Les indemnités d'assurance Valdoie (sinistre incendie) concernent notamment l'indemnisation de la perte d'usage des locaux (par des dépenses de relogement constatées en 2025). L'indemnisation des bâtiments reste à obtenir au 31 décembre 2025.

Contributions volontaires en nature

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Contributions en nature :

1* Dons de textile reçus en nature par LA RESSOURCERIE 90 et donnés à l'association CFTC dont LA RESSOURCERIE 90 est membre :

Une partie des dons de textiles reçus en nature par LA RESSOURCERIE 90 en 2025 a été donnée à l'association CFTC à hauteur de 249 tonnes ; en raison de l'absence de possibilité de valorisation du textile sur le marché, la valeur marchande d'une tonne de textile ressort à 150 € en 2025.

2* Contributions des bénévoles :

Les contributions des bénévoles en nature ne sont pas comptabilisées en raison de l'absence de suivi précis des heures consacrées par les bénévoles aux activités de l'association.

A titre indicatif, le bénévolat du président, vice-président et trésorier est évalué à : un ETP valorisé à 51 207.06 € brut chargé (sur la base de la grille des salaires coefficient 340 de la grille CCN des ateliers chantiers d'insertion).

Mise à disposition gratuite des biens

- Mise à disposition gratuite des locaux suivants situés 3 rue de Soissons 90000 BELFORT au profit du Conseil Départemental pour une durée de 4ans à compter du 06/01/2023 avec faculté de libérer les locaux à tout moment moyennant un préavis d'un mois :

* Hangar à sel correspondant au bâtiment n° 256.

* Garages et ateliers correspondant au bâtiment n° 254.

* Bâtiment administratif : bâtiment n° 253.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	21
Employés	4
Ouvriers	104
TOTAL	130

Effectif moyen de l'année 2025 en équivalent temps plein :

CDI : 20

CDDI : 104

CDD : 5

Contrat d'apprentissage : 1